

CONSEILS ET AVIS

DÉONTOLOGIQUES (AGENTS)

Un expert des règles déontologiques
pour conseiller les agents



CONSEILS ET AVIS

DÉONTOLOGIQUES (AGENTS)

Les agents de la fonction publique sont soumis à toute une série de règles déontologiques dont l'essentiel a été fixé par le statut général des fonctionnaires. Compte tenu des évolutions législatives, il n'est pas toujours chose simple pour les agents et les collectivités de s'y retrouver. Afin d'obtenir un conseil, agents et collectivités peuvent saisir un référent qui est chargé de les conseiller.

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée ✓

collectivité affiliée ✓



CONTACT

guichet.employeur@cdg25.org
03 81 99 36 30



TARIFICATION

inclus dans la
cotisation



UN EXPERT DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES POUR CONSEILLER LES AGENTS



Le référent déontologue donne tous conseils utiles aux agents en matière de prévention des conflits d'intérêts mais également d'impartialité, de neutralité, d'intégrité et de dignité dans l'exercice des fonctions, de laïcité, de secret et discrétion professionnels, à propos du devoir de réserve et de la liberté d'expression, ainsi que de l'obéissance ou la désobéissance hiérarchique.

Il recueille également les signalements éthiques faits par des éventuels « lanceurs d'alerte ».

Le référent déontologue donne également son avis aux employeurs publics en cas de doute sérieux sur la compatibilité des fonctions dans le cadre d'un projet réintégration d'un agent, de départ vers le secteur privé, de reprise ou de création d'entreprise.

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Une solution clé en main : un seul interlocuteur qui gère pour votre compte l'ensemble des démarches de la saisine jusqu'à la délivrance de l'avis
- Une équipe de référents déontologues experts et polyvalents choisis en raison de leur expérience et de leurs compétences
- Un conseil personnalisé et confidentiel
- Une saisine simple et dématérialisée